N.° 32.

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL,

Du Jeudi 9 Août 1821.

AVEC PERMISSION DU MAGISTRAT.

De l'Imprimerie de C. Wolfrath, imprimeur du Gouvernement et du Magistrat.

ARTICLES OFFICIELS.

1. La liquidation juridique des biens et des dettes de M. Rodolphe Wilhelmi, procureur central et bourgeois de la ville de Berne, étant ordonnée par l'Autorité compétente, et les jours pour les interventions étant fixés comme suit : Lundi le 23 Juillet pour le premier, Jeudi le 23 Août pour le second, et Lundi le 24 Septembre prochain pour le troisième jour et les collocations. Tous créanciers quelconques, pour dettes directes ou cautionnemens, soit aussi pour des réclamations relativement à son bureau et provenant des relations soutenues avec lui, sont par conséquent sommés, sous peine de forclusion perpétuelle, d'intervenir avec leurs prétentions par écrit et dûment constatées, avant le terme fatal susmentionné, au greffe de la Préfecture de Berne. Berne, ce 27 Juin 1821.

Greffe de la Préfecture de Berne.

2. Le bénéfice d'inventaire ayant eté accordé au représentant des héritiers mineurs de feu Henri François Sandoz, originaire des Communes de la Brevine et du Locle, en son vivant aubergiste à la Fleur-de-lis à Courtelary, canton de Berne; tous ses créanciers sont invités d'adresser leurs reclamations par écrit et munies d'assertions légales, au greffe baillival soussigné, jusqu'au 2 Septembre prochain, sous peine de forclusion à défaut. En même tems ses débiteurs sont sommés d'indiquer, pendant le même tems et au dit lieu, les sommes dont ils lui sont redevables. Donné avec due permission, à Courtelary, le 10 Juillet 1821.

Greffe baillival de Courtelary,
Le greffier, Belrichard.

ENCHÈRES.

3. M. Schouffelberguer-Vaucher informe le public, que la vente qu'il avait annoncée le 12 Juillet, d'un domaine à Môtiers, pour le 18 Août, est renvoyée et n'aura point lieu le jour indiqué.

4. Le 10 Août courant, dès 8 heures du matin, on exposera en mises publiques dans les forêts de la ville, sur le chemin de la Châtellenie, des billons de chêne et chênes sur pied.

5. Les propriétaires de la dime de Coffrane, ensuite de due permission obtenue, font savoir, qu'ils feront miser juridiquement, dans la grange de la dime, le Mercredi 15 Août, à 9 heures du matin, 1° le produit pour l'annee actuelle de la dite dime, laquelle sera à cet effet divisée en douze portions, mises successivement à l'enchère; 2° l'usage de la grange de la dime : le tout aux conditions qui seront lues à l'ouverture des enchères. Les personnes qui auraient des vues sur le produit de cette dime, peuvent prendre des informations à Coffrane, chez David-Henri Gretillat, qui leur fera connaitre les limites de chaque portion.

6. Par voie de minute, les deux immeubles suivans, appartenant à MM. Louis et Auguste Matthieu : 1° La belle montagne qu'ils possèdent au Val-de-Travers, sur le territoire de Buttes, appelée la petite Robellaz, de l'alpage de 35 vaches au moins. L'excellente qualité de l'herbage, et conséquement celle de ses bonnes productions, est trop connue du public pour qu'il soit nécessaire d'en faire l'énumération. Le chalet est très-commode et dans un bon état; la montagne est bien fermée de murs et pourvue de bonnes cuves, outre qu'il y a une source d'eau qui, sans être abondante, ne tarit jamais. Elle est mise en prix à la somme de L. 15,500. — 2° Un beau jardin au Tertre, jouxtant la veuve L'Eplattenier et David-Henri Borel du côté de bise, les escaliers montant à la possession dudit Sieur Borel du côté de vent, la ruelle du Tertre de celui de joran, et le haut du Cret, soit mon dit Sieur David-Henri Borel de celui d'ubère. Ce jardin a quatre à cinq belles terrasses, toutes garnies, et en grande quantité, d'excellens arbres fruitiers : il est dans un bon état, et les arbres sont en pleine valeur; à la terrasse supérieure il y a un petit bâtiment renfermant une cuisine dans le bas, avec un petit caveau au-dessous, et une jolie chambre dans le haut, jouissant, ainsi que toute la partie supérieure de cette possession, de la vue magnifique des Alpes, du lac et de nos environs; elle est mise en prix à la somme de L. 4200. La vente de ces immeubles aura lieu en l'étude du Sieur Clerc, notaire à Neuchâtel, le Jeudi 16 Août courant, à 3 heures de l'après-midi. S'adr. p. d'ultérieurs renseignemens, à M. Louis Matthieu, pharmacien, et p. les conditions au dit Sieur Clerc, dépositaire de la minute.

7. On prévient le public, que Samedi 11 Août prochain, le Sieur Jean-Pierre Langel, justicier, fera proceder à la vente par adjudication publique, au plus offrant et dernier encherisseur, savoir : Une maison ayant droit d'auberge, portant l'enseigne de la Fleur-de-lis, située dans le village de Courtelary, chef-lieu du grand bailliage de ce nom, avec une boulangerie, un grand verger et jardin situés derrière la dite maison. La dite enchère aura lieu à Cortelary, dans la dite auberge, le susdit jour, sous de favorables conditions. Courtelary, le 30 Juin 1821.

Auguste Langel, *notaire.*

ON OFFRE A VENDRE.

8. Un pressoir en très-bon état, de 20 à 24 gerles; plus, un laigrefass de 5 à 6 bosses, dont on se défait faute de place. S'adresser à M. Dardel-Ballejean.

9. Une grande baignoire neuve et en cuivre, p. le poids seulement et au prix courant du cuivre. S'adr. au Sieur Kleist, maître chaudronnier, rue des Moulins.

10. Un jeune chien de garde, race dogue danois, de bonne taille, très-vigilant et très-fidèle, qui conviendrait sous tous les rapports p. la garde d'une campagne. On le donnerait p. quelque tems à l'epreuve. S'adr. au bureau d'avis

11. Deux jolis pommeaux de maison, aussi bons que neufs et à bas prix. Un petit fourneau en fer. S'adr. au bureau d'avis.

12. Des pruneaux première qualité, à 7 creutzers la livre. S'adr. à Jean-Pierre Virchaux, rue des Moulins, qui est toujours pourvu de farine de toute qualité, ainsi que d'excellent griès.

13. Un alambic en cuivre, très-fort et presque neuf, contenant une vingtaine de pots, mais sans chapiteau. Une pierre à broyer, ronde, en roc, large de 2 pieds et creusée de 6 pouces de profondeur, accompagnée de sa molette. Faute de place et d'emploi, on céderait ces objets à très-bas prix. S'adresser au bureau de cette feuille.

14. Une belle glace neuve, de moyenne grandeur, avec son cadre, à un prix modique. S'adresser à M. Jérome Borel, au 2e étage de la maison de M. Silliman, rue des Moulins.

15. Une très-bonne presse en bois, avec une forte vis en noyer. On en ferait facilement un pressoir de moyenne grandeur, le tout étant très-fort et dans le meilleur état. S'adr. au bureau de cette feuille, p. la voir toute montée et p. en apprendre le prix qui, faute de place, sera très-modique.

16. Chez M. Victor Wyss, jardinier-fleuriste à Soleure, faubourg St. Joseph, quartier noir, n° 143, on peut voir, pendant le commencement du mois d'Août, une floraison d'œillets de 3000 plantes, et un assortiment de 350 sortes des plus belles couleurs et nuances nouvelles, de dessins français, allemands, romains et hollandais, dont il offre des marcottes à 4 batz pièce. On trouve également chez lui, un assortiment de fleurs de tous les dessins et de toutes les couleurs, p. plate-bandes, à 1 batz pièce. MM. les amateurs sont priés de faire leurs demandes à tems, en affranchissant les lettres et l'argent, afin qu'il soit à même de les servir à satisfaction.

17. Dans le magasin de M. Silliman, une malle, une selle de voyage avec saccoches, etc., un porte-manteau, une vache pour une chaise de poste, des pistolets de poche et d'arçon, une romaine, des canasses à thé, enfin une presse d'emballage, de laquelle on se réserverait l'usage dans une dixaine de jours pour fermer quelques balles.

18. Un bureau à deux corps, un bonheur du jour, des bois de lits en noyer et en sapin, des lits de repos, etc. le tout neuf et très-soigneusement travaillé, et à des prix modiques. S'adr. à Jean Reither père, menuisier, rue St. Honoré.

19. Un légre contenant 132 setiers. S'adr. pour le voir à Fréd. Cavin, qui en a commission.

20. A bon compte, faute de place, un bon et fort pressoir, pouvant contenir 50 gerles; plus, 3 légres, dont deux d'environ 4 bosses chacun, et l'autre de cinq. S'adresser à M. le justicier Claudon, à Colombier, qui en a commission.

21. Chez M.me Petitpierre-Pettavel, un pupitre à deux places p. écrire debout. Il lui reste encore des étoffes p. gilets, des nanquinets, guingans, percales, nappages, etc. qu'elle céderait à très-bon compte à une personne qui se chargerait du tout.

22. Chez M. Wavre-Wattel, des gypses fins et mi-fins p. travail, à juste prix, et qu'il detaillera aussi par émine, si quelqu'un le desire. Il a récemment reçu des gypses de près de toute première qualité, à 50 et à 70 batz le tonneau, et dont l'efficacité est reconnue principalement sur les regains. Il lui reste encore quelques caisses en fer-blanc, de la contenance de 6 à 8 quintaux, solidement établies et avec leurs cages : le tout comme neuf et un tiers au dessous du prix, faute de place; ainsi que des bosses à char et quelques bolers de 2 à 300 pots.

23. Un artiste des Montagnes offre à vendre, un tour déposé aux Bercles, où les amateurs et les tourneurs pourront le voir. Sa beauté et sa perfection rare dans cette espèce d'ouvrage sont faites p. tenter ceux qui voudront confectioner des pièces extrêmement délicates ou d'un volume considérable; nombre d'expériences prouvent que ce tour réunit ces deux avantages. Le prix en paraitra très-avantageux, en considérant la bienfacture et le grand nombre d'usages auxquels cet outil peut être appliqué.

24. Alexandre Bahon et Henri-David Jaques, à Ste. Croix, ont l'honneur d'informer le public, qu'ils fabriquent de la chaux maigre, de laquelle p. la facilité des amateurs, ils auront un dépôt toujours bien fourni, tant chez eux à Ste. Croix, qu'à Yverdon et à Orbe, p. y être vendue à un prix modique. Ce plâtre, sous le nom de gypse, mérite certainement d'être préféré à celui de Savoye, par ses qualités reconnues, lorsqu'il est employé de la manière estimée, d'après une longue expérience, pour être la meilleure, que l'on se fera un plaisir d'enseigner. Travaillé de diverses manières, il peut être employé avec succès dans les endroits les plus humides, comme dans les lieux les plus secs; tout en conservant sa blancheur, il résiste sans altération à l'injure du tems, et devient même un mastic d'une dureté impénétrable; on peut le polir comme du marbre. MM. les Architectes, maîtres maçons et tous autres amateurs qui voudront en faire un essai, auront lieu d'être satisfaits de sa qualité supérieure, et sont priés de s'adresser directement aux susdits Bahon et Jaques à Sainte-Croix, qui se feront un devoir de les servir à tous égards à leur entier contentement.

25. M. Louis Junod, à la Croix-du-marché, a l'honneur d'informer le public, qu'il vient d'obtenir le dépôt des Pâtes féculante de la Solanée Parmentière, p. potages et autres mets, fabriquées par M. J.-B. Wattebled, chimiste à Paris, auquel la Société royale et centrale d'agriculture a décerné une médaille d'or avec brevet d'invention. Ces pâtes sont désignées sous les noms de sagou français, semoule de sagou, riz, fleur de riz, salep, tapioca et arrowroot. Une livre de cette fécule rend en nourriture autant que 1 1/2 lb. de riz et 1 3/4 de vermicelle; elle s'emploie absolument comme ces derniers, ayant l'avantage sur ceux-ci de présenter à l'œil, étant cuite, toujours un grain clair et transparent : au surplus, ces nouveaux produits sont plus digestifs et plus nourrissans que tous les autres farineux, et remplacent avec supériorité tous les ingrédiens connus, par leurs qualités béchiques, stomachiques et pectorales.

26. Faute de place, un beau et bon laigre bien aviné en blanc, de la conten.ce de 20 1/2 muids. S'adr. à Henri Kuntzer, maitre tonnelier, rue des Moulins, qui indiquera.

27. Chez Garonne, eau de fleur d'orange triple de Palerme, en bouteilles d'un quart de pot forte mesure, à 21 batz; eau de Cologne toute première qualité, à 7 batz par demi-douzaine de flacons au moins, et par flacon à 8 batz; pommade p. la conservation des cheveux, en pots de 3 onces, à 5 batz 1 cr.; savonnettes aux fines herbes, poudre de savon, etc.

IMMEUBLES.

28. L'auberge de la Couronne à St. Blaise, très-favorablement située au centre dudit village et sur la grand'route de Neuchâtel à Berne, consistant en deux corps de bâtimens dans le meilleur état, très-solidement construits et des mieux distribués, et composés de plusieurs chambres avec dépendances, caves, écurie, jardin derrière la maison, etc. Cette auberge offre en outre tous les avantages p. un comerce quelconque, y ayant une jolie boutique au plain-pied, ainsi que d'autres aisances dont les amateurs pourront se convaincre en s'adressant au propriétaire, M. Elie Prince-Tissot, audit lieu, qui accordera les conditions les plus favorables p. les payemens.

29. Le bien-fonds que Théophile Jeanneret-Gros-Jean possède à la Chaux-du-Milieu, Juridiction de Travers, canton de Neuchâtel. Ce bien-fonos est de la contenance d'environ 55 poses, dont 36 environ en pâturage, le reste en prés et champs, le tout d'un excellent et abondant herbage, fournissant pour nourrir sept vaches toute l'année; de plus, un beau bois de banc sis sur le pâturage, avec sa recrue perpétuelle, et plus qne suffisant p. l'affocage du maitre et la maintenance des bâtimens. Toutes ces terres sont d'une facile culture et à proximité des maisons au nombre de deux, dont l'une est située sur le pâturage même, l'autre de maitre, des mieux bâtie, presque neuve, ayant droit d'enseigne et bien distribuée p. une auberge, est placée sur le bord de la grand'route du Locle à la Brévine et à Pontarlier, sur un lieu de passage assez fréquent. Sa position présenterait divers avantages à un propriétaire qui aurait le goût du commerce. L'acquéreur entrerait en possession au 23 Avril prochain. S'adr. au propriétaire qui fera voir le dit domaine; et pour les offres, au Sieur justicier Théophile Calame, qui est chargé de la vente de cette propriété.

ON DEMANDE A ACHETER.

30. De rencontre, un bon balancier à pouvoir y peser 200 livres, ainsi que quelques poids de 50 livres. S'adresser à Frederic Schaub, à la Prise.

ON OFFRE A LOUER.

31. De suite, deux caves meublées, un pressoir et un comptoir, dans la maison de feu l'ancien maitre-bourgeois Gigaud, rue des Moulins. S'adr. à M. Louis Kratzer.

32. Au faubourg, deux chambres meublées, ensemble ou séparément. S'adresser au bureau d'avis.

33. De suite ou pour Noël, un logement dans la maison Perrin, au faubourg. S'adr. au propriétaire, M. Perrin fils, ou à MM. Perrin frères, qui occupent le dit logement.

34. Deux chambres meublées ou non meublées, qu'on pourrait occuper de suite. S'adresser à M.me Liechtenhan l'aînée, rue de l'hôtel-de-ville.

35. Présentement, le second étage de la maison Perrenoud, rue Fleury, composé de deux chambres dont une à fourneau, d'une cuisine, et d'une cave: le tout remis à neuf. S'adresser à M. Auguste Chatenay.

36. De suite, le second étage d'une maison située au faubourg du Cret, ayant vue sur la grand'-route et sur le lac. La belle exposition de cet appartement, qui ne laisse rien à dasirer, et que l'on louerait meublé ou non meublé, se compose de cinq chambres qui se chauffent, cuisine, chambre de domestique, dite à serrer, galetas, une bonne cave, ainsi que d'autres aisances. On pourrait y ajouter, si cela convenait, la moitié d'un jardin et d'une écurie. S'adr. à M. J.-D. Andrié, fabricant de vinaigre, lequel offre à vendre des pigeons.

ON DEMANDE A LOUER.

37. De suite, une petite chambre sans meubles. S'adr. au bureau d'avis.

ON OFFRE A AMODIER.

38. Le bail du logis de la Croix-blanche, au bas du village de la Sagne, étant expiré à la Saint-George prochaine 1822, avec l'aubergiste qui l'occupe depuis quatorze ans; ceux qui seront seront dans l'intention de l'amodier, peuvent s'adresser à M. Convert, greffier du dit lieu, propriétaire, qui leur fera des conditions avantageuses. C'est un emplacement favorable sous plusieurs rapports, ayant écurie et grange, avec une très-bonne et grande cave où l'on peut tenir du vin plus que pour son usage. L'aubergiste y fait actuellement le métier de boulanger avantageusement; et il y sera réuni de la terre p. la garde d'un cheval et d'une vache. L'affermage s'en fera définitivement à la fin d'Août courant.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

39. On demande de suite p. cuisinière, une personne robuste, d'âge mûr et munie de bons certificars. S'adr. au bureau d'avis.

40. Jean Kaiser, médecin-vétérinaire, a l'honneur de prévenir le public; qu'il a son domicile chez M. J.-J. Schlageter, boulanger à Corcelles, et se recommande pour tout ce qui a rapport à son état, assurant d'avance les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'elles auront lieu d'être satisfaites de son traitement.

41. On desirerait trouver pour les environs de la ville, une personne de confiance et d'un âge mûr, qui fût à même de soigner un petit ménage, et en même tems un débit de pain, et qui pût fournir de bons renseignemens sur sa fidélité et sa bonne conduite. S'adr. au bureau d'avis.

42. Le Sieur Kleist, maitre chaudronnier en cette ville, a l'honneur d'avertir le public, que, le cuivre ayant beaucoup diminué en ce moment, il a aussi diminué beaucoup le prix de ses ouvrages, en sorte qu'il offre les grands ouvrages à 15 1/2 batz la livre, les petits ouvrages, selon la façon qu'on demandera. Il fera un prix très-modique de tous les rhabillages, et étamera les casseroles à 10 cr. pièce. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, seront satisfaites de la modicité de ses prix et de la solidité de ses ouvrages.

OBJETS VOLÉS, PERDUS OU TROUVÉS.

43. On a perdu, le Samedi soir 1er Août, depuis Valangin à Neuchâtel, un parapluie. La personne qui l'aura trouvé est priée de bien vouloir le rapporter à MM. Perrin frères, au faubourg, contre récompense.

44. La personne à qui on a eu le plaisir de prêter un petit Traité de la vie sobre, par L.s Cornaro, est priée de le renvoyer à M. le maitre-bourgeois Berthoud.

45. On a perdu, il y a quelques semaines, une bague en cheveux, portant sur une petite plaque d'or les lettres C. D. On prie la personne qui l'aura trouvée, de la déposer au bureau de cette feuille, contre récompense.

46. On a trouvé, à la fin de la semaine passée, une bague en or, que l'on pourra réclamer, en la désignant, au bureau d'avis.

47. M.me Hory prie instamment la personne à laquelle M.lle sa fille a prêté son Cours de Religion en 3 cahiers, de vouloir bien le lui rendre, elle en sera bien reconnaissante. — Il y a dans sa maison une chambre meublée, à remettre de suite.

AVIS DIVERS.

48. On informe le public, que le tirage de la 3e classe 51e loterie de cette ville, aura lieu le Vendredi 14 Sept.bre prochain. Les personnes qui auront des billets à échanger, sont invitées à s'adresser au bureau de M. A.-S. Wavre, anc. membre du Petit-Conseil, rue St. Maurice.

49. La Chambre d'Education de la Chaux-de-Fonds ayant à repourvoir d'une institutrice la classe superieure des filles pour le 1er Janvier 1822, a fixé au 15 Octobre prochain l'examen des aspirantes à cette place, et les invite à s'annoncer à M. le Pasteur Jaquemot avant le 16 Septembre, tout en les informant qu'il ne sera rien payé à personne pour frais de voyage ou de séjour a la Chaux-de-Fonds. Les fonctions du poste consistent à donner trente-une heures par semaine, à des écolières de volées differentes, des leçons de religion, de lecture, d'orthographe, de grammaire française, d'analyse, de géographie, de sphère, d'histoire et d'écriture, et des divers ouvrages d'utilité et d'agrément. La pension qui y est attachée, est de six-cents livres de Neuchâtel, payables par trimestres, par la Chambre d'Education.

50. L'examen pour la repourvue de la régence des filles de Cudrefin, aura lieu à Cudrefin le 14 Septembre de cette année, environ neuf heures du matin. Fonctions: l'enseignement des objets d'instruction prescrits par la loi, et celui des ouvrages. Pension: dix louis, le logement, le bois p. chauffer la chambre d'école, un jardin et une chenevière. Les aspirantes devront remettre leurs papiers et certificats, huit jours avant l'examen, à M. le Pasteur de Montet.

51. Le Sieur Rossier, fabricant de vinaigre à Marin, étant informé que pendant une courte absence qu'il a fait, plusieurs malveillans ont cherché à répandre le bruit, qu'il avait cessé sa fabrication; il se sert de cette voie p. détromper le public, et continue au contraire à se recommander aux personnes qui ont bien voulu lui accorder leur confiance, aussi bien qu'à celles qui daigneront la lui donner: il fera constamment ses efforts pour la mériter.

52. M. Alphonse Bouvier, à la rue des Moulins, continue à recevoir les toiles p. la blancherie, et fera son dernier envoi à la fin du courant.

53. Un jeune homme d'une famille honnête, qui correspond en français et en italien, et passablement en allemand, desirerait trouver une place de commis dans une bonne maison de commerce. S'adresser p. plus amples informations, à M. Henri Fleury, à Neuchâtel.

54. M. Arnd, arrivant de Paris, a l'honneur de prévenir qu'il se propose de donner en cette ville, avec l'agrément du Magistrat, des leçons de danse, et se flatte de satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, tant par son exactitude et sa manière d'enseigner, que par l'aménité de son caractère. Il prie les Amateurs de cet art, qui desireront prendre des leçons, de s'adresser à lui-même chez M. Spengler, maison Convert-Favarger, près du Bassin.

55. La société de commerce en librairie sous la raison de Louise Fauche et Marie Wittnauer, ayant atteint son terme, ce même établissement sera dorénavant continué par M. Daniel Prince sous son seul et privé nom, toutefois géré principalement par son épouse née Wittnauer, qui depuis neuf ans en a fait son état dans la prédite société de L.se Fauche et M.e Wittnauer. — M. Prince voulant, comme il le doit, consacrer tout le tems nécessaire au poste de maître à la salle d'écriture qu'il occupe, ne négligera rien pour que son magasin soit de mieux en mieux assorti. L'on y trouvera constamment tous les livres de piété en usage dans ce pays; tous ceux servant dans les divers établissemens de cette ville et les pensionnats; assortiment complet de fournitures pour le dessin, plumes à écrire, papier de tous prix et qualités, livres blancs soit registres de tous formats, crayons, cire et pains à cacheter, encre à la petite vertu et autre, en un mot, tout ce que l'on doit s'attendre à trouver dans un magasin de ce genre. Le cabinet littéraire, déjà fort bien composé, continuera d'être augmenté de toutes les bonnes nouveautés qui paraitront successivement. M. D. Prince se fera encore un grand plaisir de procurer avec célérité, à tous les amateurs, les objets dépendans de son commerce qui lui seront demandés, pouvant le faire avec d'autant plus de facilité, qu'un séjour de six ans à Paris lui a procuré la connaissance de plusieurs personnes qui aujourd'hui lui seront très-utiles. Il espère, sous tous les rapports, mériter et obtenir la confiance et la préférence du public.

56. Dans une maison de commerce en gros de cette ville, on recevrait de suite en qualité d'apprenti, un jeune homme de bonnes mœurs et qui eût reçu une bonne éducation. S'adresser au bureau d'avis.

Changemens de Domicile.

57. Judith Bonzon informe ses pratiques, qu'elle demeure maintenant maison de M. Guillaume Depierre, au faubourg. Et comme elle est un peu éloignée de la ville, elle aura un dépôt de macaronis chez M. Henri Doudiet, maître tailleur, sur le Pont-des-boutiques, et s'offre d'envoyer de tout frais aux personnes qui en demanderont quelques livres. — La même continue à raccommoder la faïence et la porcelaine, ainsi qu'à détacher les tables à jeu, et d'autres étoffes en laine, sans endommager les couleurs.

Nécrologe du mois de Juillet 1821.

Le 2, on a enséveli, à 6 heures du matin, Catherine Cherbuin, âgée de 55 ans, femme de François Berger, jardinier, habitant.

Le dit, un enfant mâle, né-mort, à Louis Mury, journalier, habitant.

3. Cecile-Sophie Favarger, âgée de 16 1/2 ans, bourgeoise.

„ Un enfant mâle, mort en naissant, à Jean-Fréderic Brossin, vigneron, habitant.

4. Au cimetière de l'hôpital Pourtalès, Jean Diebolt, domicilié à la Chaux-de-Fonds, âgé de 48 ans.

14. Marie-Charlotte Perrelet, âgée de 55 1/2 ans, femme de George-Fréderic Borel, bourgeois.

17. Louise-Susanne Simon, âgée de 54 1/2 ans, femme de Jean-Pierre Jordan, instituteur de la 1re classe du collège de cette ville.

21. Jeanne-Marie Gaubaz, âgée de 54 ans 3 mois, habitante.

„ Jean-Simon Fritzsché, ouvrier cordonnier, âgé de 20 ans 3 mois.

22. Henriette-Louise Thiébaud, âgée de 50 ans 4 mois, bourgeoise.

25. Rose-Marguerite Hollemberg, âgée de 52 ans, veuve de Félix Wuille, habitante.

28. Un enfant du sexe féminin, né-mort, à Daniel-Henri Reinhard, maitre couvreur, habitant.

30. Marie-Esther Favre, âgée de 60 ans, veuve de François Varnod, monnoyeur, bourgeoise.

TAXE DU PAIN, *dès le 9 Juillet 1821.*

Le pain mi-blanc . . . . . à 5 cr. la livre.
Le pain blanc . . . . . à 6 cr. „
Le petit-pain de demi-batz doit peser 4 1/2 onces.
Celui d'un batz. . . . . 9 „
Celui de six creutzers . . . . . 15 5/8 „

Par ordonnance: G.-F. GALLOT.

TAXE DES VIANDES, *dès le 24 Juin 1821.*
(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)

Le bœuf à 9 cr.	Le veau à 7 1/2 cr.
La vache à 8 cr.	Le mouton à 9 cr.